



Communiqué de presse

Dans le contexte de la crise Covid-19,

En soutien aux professionnels du tourisme et des loisirs du réseau Chèque-Vacances, l'ANCV mettra en œuvre une baisse du taux de commission perçue lors du remboursement de -1,5 point, et poursuit sa dynamique de modernisation au plus près des besoins de la filière

Paris, 4 mai 2020 – Depuis près de 40 ans, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est au service des vacances pour tous. Le Chèque-Vacances constitue une aide au départ en vacances pour environ 11 millions de personnes, salariés des petites et grandes entreprises, agents et salariés de la fonction publique, ainsi que leurs proches. Pour réduire la fracture touristique, les excédents générés par le Chèque-Vacances permettent également de financer des programmes d'actions sociales à destination des plus fragiles.

L'ANCV entretient des relations privilégiées avec un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs qui acceptent le Chèque-Vacances. Le secteur du tourisme étant touché de plein fouet par la crise actuelle, l'Agence souhaite s'engager aux côtés des professionnels du secteur avec une mesure exceptionnelle : la baisse de la commission au remboursement des Chèques-Vacances. A compter de septembre 2020, et pour une période de six mois, le taux passera ainsi de 2,5% à 1%.

➤ L'ANCV s'engage aux côtés de ses partenaires du tourisme et des loisirs

Comme le souligne Gautier Geiben, Directeur général de l'ANCV : « *Les professionnels du tourisme et des loisirs partenaires de l'ANCV contribuent activement au développement des programmes d'action sociale de l'Agence et à la construction d'un tourisme solidaire. Nous avons à cœur de les soutenir dans cette période difficile dont les impacts économiques vont être désastreux pour certains. C'est pourquoi nous avons décidé de baisser temporairement le taux de commission au remboursement du Chèque-Vacances. Au travers de cette mesure exceptionnelle, nous souhaitons montrer notre attachement au réseau, et soutenir la filière touristique dans la gestion de leur trésorerie.* ».

Pour aider ses partenaires à surmonter cette crise sans précédent, le taux de commission appliqué au remboursement des Chèques-Vacances passe donc de **2,5% à 1% à compter du 1^{er} septembre 2020**. Concrètement, **ce taux dérogatoire s'appliquera sur le remboursement de tous les Chèques-Vacances, présentés au remboursement entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021 inclus**. Unique condition pour les acteurs du tourisme et des loisirs : avoir effectué le raccordement au Chèque-Vacances Connect, opération qui n'engendra pas de surcoût de la part de l'ANCV. Le Chèque-Vacances Connect est une solution de paiement par application mobile, sans contact, utilisable dans toutes les situations de paiement : en face à face, sur Internet, par correspondance, sur bornes automatiques.

Pour de plus amples informations, consulter le site : cheque-vacances-connect.com/pro

➤ Le Chèque-Vacances : marqueur d'un tourisme solidaire... Et de proximité

Accepté par un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs (des secteurs de l'hébergement, de la restauration, des voyages, du transport, des loisirs, des arts et de la culture), le Chèque-Vacances permet à ces professionnels de s'engager en faveur du départ en vacances pour tous. En acceptant le Chèque-Vacances, les acteurs du tourisme prennent place dans le cercle vertueux du financement des départs en vacances pour le plus grand nombre, et jouent un rôle fondamental dans la pérennité des différents programmes d'actions sociales de l'ANCV, notamment : Seniors en Vacances, Départ 18 : 25, Bourse Solidarité Vacances... De même, chaque année des équipements touristiques à vocation sociale sont rénovés grâce à l'utilisation des Chèques-Vacances.

Le Chèque-Vacances, parce qu'il oriente la dépense vers cette filière, est donc un outil de stimulation de la demande touristique. Le réseau des professionnels qui l'accepte étant présent sur tout le territoire, il permet de développer un tourisme de proximité sur le territoire français.

À propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis près de 40 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Il sert à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent à rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Pour en savoir plus : <https://www.ancv.com/> - twitter : @ANCVacances

Contacts presse

Muriel Droin – mdroin@ancv.fr – 06 74 76 37 40

Myrène Farnoux - mfarnoux@agence-profile.com - 01 56 26 72 37

Hina de Soultrait - hdesoultrait@agence-profile.com – 01 56 26 72 24